



**Est
Ensemble**
Grand Paris

pour le climat
et la justice sociale!

APPEL À INITIATIVE 2022

RÈGLEMENT

PROJET D'EXPÉRIMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL PARTAGÉ AU SEIN DU TERRITOIRE

 **D'EST ENSEMBLE**

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE :
20 OCTOBRE 2022

APPEL A INITIATIVE 2022

REGLEMENT

« PROJET D'EXPERIMENTATION DU TRAVAIL A TEMPS PARTAGE AU SEIN DU TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE »

Date limite de dépôt de candidature :

20 octobre 2022

1. Cadre de l'Appel à manifestations d'intérêt

1.1 Contexte et enjeux

L'Établissement public territorial Est Ensemble est une structure intercommunale française, créée le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris et située dans le département de la Seine-Saint-Denis en région Île-de-France. Il intervient dans la gestion de services publics de 9 villes (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville). Ses compétences sont vastes : Aménagements et Déplacements, Cohésion Sociale, Culture, Déchets, Développement Economique, Eau & Assainissement, Emploi, Formation et Insertion, Environnement et Ecologie Urbaine, Habitat et Renouvellement Urbain et Sport.

Le territoire d'Est Ensemble compte plus de 90% de TPE (-10 salariés) /PME (-50 salariés) avec un tissu social fort. Un grand nombre de TPE/PME ne peuvent embaucher car elles n'ont pas les moyens financiers et mêmes logistiques de recourir à une ressource humaine. Ce manque de moyens ne permet pas de développer voire de pérenniser l'activité de leur entreprise. Ce frein s'explique par l'évolution des réformes qui mettent en fragilité le modèle économique de ces petites structures. De plus, le monde du travail a changé et nous ne sommes plus sous une forme salariale classique. La flexibilité du travail est devenue une des réponses pour réduire la crise économique.

La direction de l'économie, de l'attractivité et de l'innovation d'Est Ensemble à travers le Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) souhaiterait mettre en place sur le territoire comme expérimentation le travail à temps partagé dans le cadre d'une coopération avec une entreprise de travail partagé afin de répondre aux enjeux d'anticipation des mutations économiques du territoire et de créer de l'emploi local. Cela consiste à ce que des entreprises de travail partagé mettent à disposition d'entreprises clientes, du personnel qualifié qu'elles ne peuvent recruter elles-mêmes en raison de leur taille ou de leurs moyens financiers et logistiques, avec un contrat de travail unique attaché à la structure de travail partagé. C'est une nouvelle forme d'emploi qui consiste à ce qu'un salarié travaille pour plusieurs entreprises en ayant un seul contrat de travail avec une structure de travail partagé.

Le recours au travail partagé pourrait être une alternative à la gestion de crise que nous connaissons actuellement. Il répondrait à des problématiques de ressources et de compétences des petites structures qui ont juste besoin de ressources ponctuelles ou adaptées à la réalité de leur activité. Par principe, les entreprises ont peur du recrutement et de la gestion administrative qui en découle. Le travail partagé permettrait d'alléger ces entreprises dans une démarche innovante et opérationnelle. Il représenterait un enjeu économique et une initiative à fort impact social pour les TPE/PME de l'économie classique comme pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

1.2 Objectifs

Le présent appel à manifestations poursuit les objectifs suivants :

- Mettre en place des actions en faveur du développement économique des entreprises
Cet axe traduit le souhait d'accompagner les entreprises dans leur développement, en mutualisant leurs compétences afin d'assurer une croissance durable de leur activité par le biais du recrutement local.
- Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation sur le travail partagé.
La structure de travail partagé choisie par Est Ensemble assurera la diffusion de l'information sur le travail partagé à travers tous les supports habituels (site internet, journaux, newsletters...), sur les principales initiatives organisées ou parrainées par l'une ou l'autre des deux ou parties. Il sera inséré la dénomination et le logo de chacune des parties dans tout document ayant trait aux actions collectives du travail partagé (cartons d'invitation, affiches, plaquette, site internet...cette liste n'est pas exhaustive). Les parties mettront à disposition de l'une ou de l'autre les éléments de communication nécessaires (logo, fiches descriptives, etc...) nécessaires à la réalisation de ces documents.
Est Ensemble s'engage à mettre à disposition si besoin ses équipements et outils économiques (salles de réunions, matériel informatique, fichiers entreprises, atlas économique, etc..) pour collaborer avec la structure de travail partagé choisie dans cette campagne de promotion du travail partagé.
- Permettre l'adhésion de 40 TPE au modèle économique du travail partagé donc adhérer à la structure de travail partagé sur un an
- Embaucher au sein de la structure de travail partagé 30 à 40 ETP correspondants à 40 à 50 demandeurs d'emploi par le biais de Pôle Emploi, des Maisons de l'emploi, les Missions locales ou le Plie d'Est Ensemble

Les candidats au projet pourront modifier ces objectifs quantitatifs lors de leur candidature en les motivant par des explications économiques et sociales lors de la présentation du projet.

C'est dans la continuité de ce contexte que s'inscrit **l'appel à initiatives 2022 d'Est Ensemble « **Projet d'expérimentation du temps de travail partagé avec Est Ensemble** ».**

2. Périmètre d'éligibilité

2.1 Porteurs de projet :

- ❖ Sont éligibles les associations, les SCOP, SCIC, et entreprises agréées « Travail partagé ».
- ❖ Le lieu d'implantation géographique de la structure juridique du porteur de projet est indifférent, mais les actions soutenues doivent se dérouler obligatoirement au sein du territoire d'Est Ensemble.

2.2 Caractéristiques des projets :

- ❖ **Modalités financières :**

Ce projet étant une expérimentation économique et sociale dans le territoire d'Est Ensemble, il ne peut prétendre à une demande de subvention de la part du porteur de projet

- ❖ **Modalités de partenariat :**

A ce jour, aucune structure de travail partagé n'a réalisé de partenariat à long terme avec l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ni dans le département de la Seine-Saint-Denis. Afin d'anticiper les mutations économiques des entreprises dans le territoire, ces perspectives de collaboration sont faites dans le but d'être précurseur de ces nouvelles modalités de travail dans le territoire. Force de proposition, la structure de travail partagé choisie, aura un rôle de « Porteur de l'innovation » sur le territoire. Son action aura un impact positif sur sa raison sociale, sa raison d'être et sur sa marque d'employeur aux yeux des partenaires et des élus.

2.3 Calendrier de réalisation des projets :

- ❖ Le démarrage de l'action devra être postérieure à la date du comité d'examen des projets instituant l'appel à projets.
- ❖ La fin de réalisation du projet devra intervenir dans les douze mois suivant la signature de la convention entre les parties.

NB : un projet éligible ne sera pas forcément retenu. Il devra répondre à tous les critères de sélection définis ci-dessous pour être choisi.

2. Cadre et typologie des projets : « nouvelles pratiques ».

2.1 Type de projet

L'appel à manifestation d'intérêt vise à recueillir des propositions des acteurs privés ayant vocation à développer une stratégie de travail partagé au sein des entreprises du territoire afin de favoriser la communication, la prospection et l'adhésion économique des entreprises ciblées au travail partagé. Ces propositions pourront prendre différentes formes : ateliers Travail Partagé au sein d'un des équipements d'Est Ensemble, Stand dans des événements économiques ou sociaux organisés dans le territoire, manifestations dans les clubs d'entreprise du territoire, campagne de communication sur la thématique. Les propositions de prospection des entreprises dans le territoire seront indispensables à la viabilité du projet. Est Ensemble communiquera un ensemble de données et d'études (atlas, observatoire économique) pour apporter son soutien et partenariat dans cette stratégie économique et commerciale.

Enfin le porteur de projet fera appel en priorité aux compétences humaines existantes du territoire, qui sont accompagnées par les dispositifs publics des services de l'Emploi ou autres d'Est Ensemble pour les placer dans les TPE accompagnées du territoire.

2.2 Entreprises concernées

Les entreprises clientes de la structure de travail partagé visées par le projet sont les entreprises installées obligatoirement dans le territoire et qui ont un effectif compris entre 0 et 10 salariés.

2.3 Métiers concernés

Le projet doit viser les entreprises désignées au sous-paragraphe 2.2 qui ont besoin des compétences professionnelles nécessaires au développement de leur activité pour les fonctions suivantes :

- **ADMINSITRATIF** : Assistant (e) administratif (tive)
- **RESSOURCES HUMAINES** : Assistant (e) Ressources Humaines, Gestionnaire paye, Responsable Ressources Humaines
- **COMPTABILITE/FINANCE** : Aide-Comptable, Comptable, Responsable Administratif (tive) et Financier(e)
- **MARKETING** : Assistant(e) marketing, Chef(fe) de produit
- **LOGISTIQUE** : Assistant(e) logistique, Cariste, Préparateur(trice) de commande
- **QUALITE** : Assistant(e) qualité, Animateur(trice) QSE (Qualité Sécurité et Environnement)

- **NUMERIQUE :**

- a) *Métiers du Web* : Développeur(euse), Intégrateur(trice)
- b) *Métiers des infrastructures et réseaux* : Technicien(ne) Devops, Technicien(ne) Supérieur(e) Systèmes et Réseaux, Directeur(trice) des Systèmes d'Information
- c) *Métiers du marketing digital et du e-commerce* : Référent(e) Digitaux, Animateur(trice) e-commerce.

3. Critères d'éligibilité et d'appréciation des propositions :

Chaque proposition soumise dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt sera notamment analysé au vu des critères suivants :

- *Adéquation avec les objectifs du présent appel ;*
- *Impact prévisible :*
 - o Capacité à prospecter auprès d'un nombre important d'entreprises du territoire et uniquement du territoire Est Ensemble ;
 - o Perspectives de retombées économiques (en terme de chiffres d'affaires et/ou d'emplois pour les entreprises concernées) ;
- *Capacité à mener le projet :*
 - o Capacité à fédérer l'écosystème du projet proposé (développer du réseautage avec les prescripteurs économiques et de l'emploi dans le territoire);
 - o Capacité à s'appuyer sur des moyens et outils pour pouvoir développer le travail partagé dans le territoire, mobiliser des experts reconnus de ce domaine (par exemple recours à des consultants) ;
 - o Compétences pour former ou accompagner les demandeurs d'emploi à l'adaptation des caractéristiques particulières de l'emploi partagé
 - o Connaissance des enjeux du travail partagé dans le territoire ;
 - o Capacité à innover dans la démarche du projet
 - o Capacité à appréhender les problématiques spécifiques des secteurs et métiers des entreprises accompagnées et à définir une stratégie de projet cohérente avec elles si besoin
 - o Capacité de la structure de travail partagé à intégrer dans un délai très court les futurs salariés à la culture « Travail partagé » matérialisé par un Kit d'intégration.

4. Critères de sélection, modalités de soumission des dossiers.

- ❖ La sélection des projets sera effectuée par un comité d'examen des projets (dont le SARH aura pour fonction de créer cette instance), sur la base d'une grille d'analyse reprenant les 4 éléments suivants :

1. La qualification des intervenants associés au projet (connaissance des problématiques de TPE et du territoire, méthodes de travail opérationnelles) (5/20)
 2. Le caractère innovant du projet : (3/20) (démarche et actions innovantes pour approcher les entreprises)
 3. La dimension partenariale du projet : modalités de pilotage, partenaires ou moyens impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du projet (autres structures parties prenantes, comité de suivi, ...) (4/20).
 4. La dimension entrepreneuriale : Perspective à 2 ans de l'initiative, impact en termes d'emploi, de dynamiques économiques pour le territoire (4/20).
 5. La capacité d'essaimage du projet : modalités de sensibilisation et évolutions envisagées du projet (poursuite du projet dans le temps, communication de la portée du projet à des entreprises d'autres secteurs, à d'autres établissements publics dans le cadre du Grand Paris en vue d'une collaboration...) (4/20).
- ❖ Les projets devront respecter les critères d'éligibilités définis au point 3 du présent règlement et seront examinés selon leur adéquation aux critères de forme et de fonds définis au point 4.
- ❖ Dans ce cadre, le comité d'examen sera particulièrement attentif à :
- la qualité et le professionnalisme des intervenants associés au projet,
 - la nature et la pertinence des partenariats noués pour sa réalisation,
 - la démarche de pilotage et d'évaluation du projet (diagnostic préalable, suivi, définition et pertinence des critères d'évaluation...).

Les propositions seront soumises sous la forme d'un dossier synthétique d'une dizaine de pages. Ce dossier précisera notamment les éléments suivants :

- **Objectifs poursuivis** : (Description de l'action proposée et de ses porteurs ; Description des types de TPE visées et de la manière dont seront prises en compte les spécificités de leur activité)
- **Impact économique** : (Nature stratégique du projet pour les partenaires impliqués dans le projet ; Retombées en matière de création de valeur, d'activités et d'emplois)
- **Moyens mis en œuvre pour l'aboutissement du projet**
- **Modèle économique adopté et modalités de financement proposées**

5. Calendrier

- ❖ Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : **20 septembre 2022**
- ❖ Retrait des dossiers sur le site internet d'Est Ensemble www.est-ensemble.fr ou sur transmission par mail sur demande à isabelle.alvarez@est-ensemble.fr
- ❖ Dépôt des dossiers **par mail uniquement** avant le **20 octobre 2022** à l'adresse appuiRH@est-ensemble.fr
- ❖ Instruction des dossiers jusqu'au 21 novembre 2022
- ❖ Attribution d'un accusé de réception à chaque dossier reçu.

6. Montant attribué

- ❖ Pas de subvention attribuée au porteur de projet.

7. Conventonnement

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention stipulant en outre qu'il n'y a pas de subvention octroyée par Est Ensemble dans le cadre de ce projet d'expérimentation et signée par les deux parties.

Cette convention définit notamment les éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités de chaque partie
- Sa durée
- Le pilotage et les documents type de restitution de la part de la structure de travail partagé pour l'évaluation de l'action (contrats type, fiche de poste type, base de données...).

1. Annexe

Annexe 1 : dossier de candidature